

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/07/2024

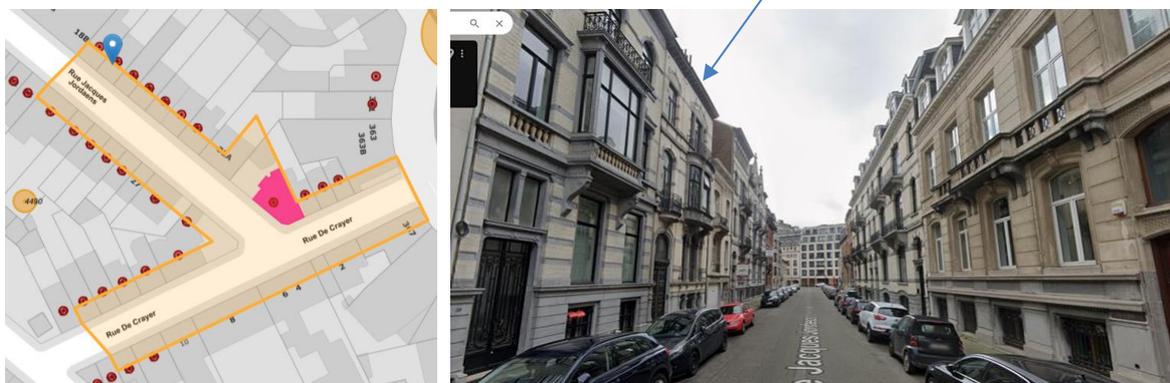
N/Réf. : BXL22971_727_PROT
Gest. : BDG/MH
V/Réf. : 2043-0974
Corr DPC: Michèle Herla
NOVA : //

BRUXELLES. Rue Jacques Jordaens, 22 (arch. Jean MAELSCHALCK)
(= zone de protection de l'Hôtel de Brouckère / Inventaire)
PROTECTION : Demande de classement comme monument de
certaines parties de l'ancienne Maison Jacobs
Demande de BUP – DPC du : 11/06/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/06/2024, nous vous communiquons l'**avis favorable**, formulé par notre Assemblée en sa séance du 26/06/2024.



Contexte patrimonial (@Brugis) et vue de l'enfilade de maisons éclectiques dans la rue Jordaens (@Google maps)

Situé dans la zone de protection de l'Hôtel de Brouckère (34, rue Jacques Jordaens), le bien dont il est question est repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural¹.

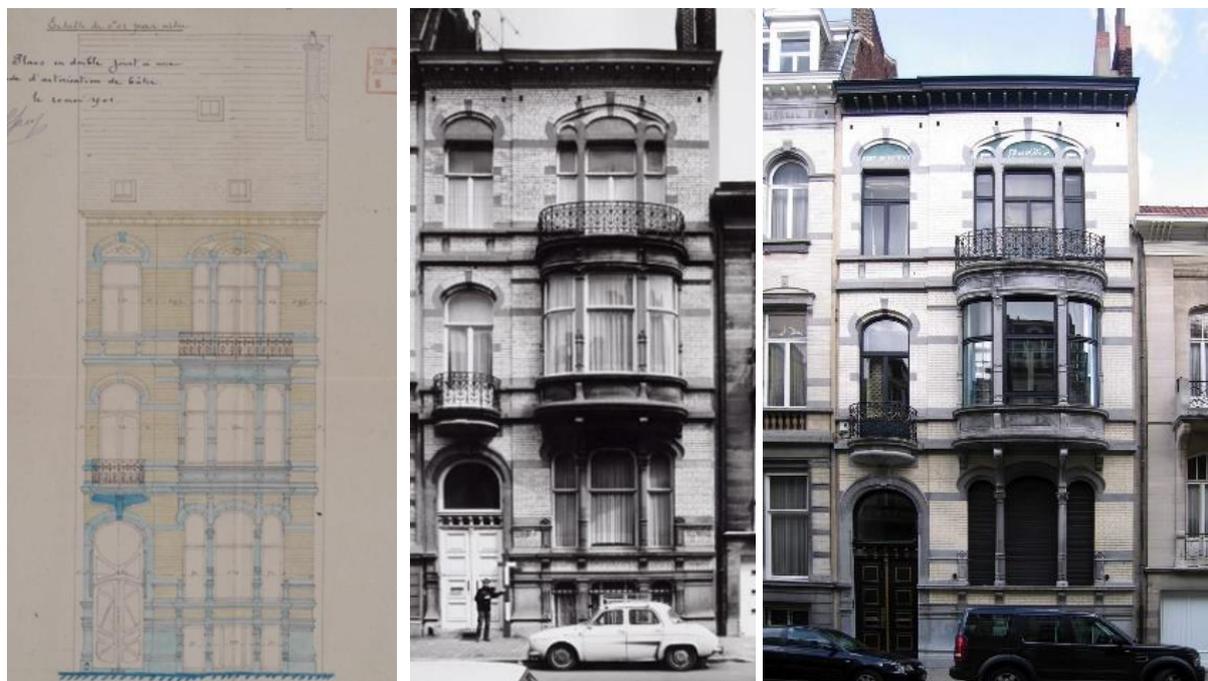
CONTEXTE ET DEMANDE

Tracée par V. Besme dans le quartier Tenbosch dès 1864, la rue Jacques Jordaens est bordée de maisons éclectiques de grande qualité. La maison bourgeoise sise au n° 22 a été bâtie par l'architecte Jean Maelschalck en 1901. Cet architecte bruxellois, enseignant à l'école industrielle et professionnelle de St-Gilles, a réalisé de nombreux bâtiments éclectiques de tendance Néo-Renaissance flamande, Néoclassique, ou encore Art Nouveau. Auteur de recueils de menuiserie, il accordait une grande importance au second œuvre.

Cette maison éclectique teintée de détails Art Nouveau offre un état de conservation assez remarquable. Sa façade à rue, en briques blanches rehaussée de pierre bleue, affiche une composition

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Extension_Sud/Rue_Jacques_Jordaens/22/15903

asymétrique, ponctuée d'une logette en pierre, de plan courbe, surmontée d'une terrasse. Des sgraffites, réalisés entre 1990 et 2010 sur base d'anciens sgraffites, ornent les tympans du 2^e étage. Certaines différences sont visibles entre l'élévation d'origine (impostes, porte d'entrée, certains verres colorés) et sa réalisation. Les châssis ne sont plus d'origine.



Façade à rue de la maison : élévation projetée n 1901 (AVB TP 12667), vue en 1966 (©Urban.brussels- doc CRMS-CL24) et vue en 2005 (©Urban.brussels) – Façade arrière (extr. du dossier de demande)

En façade arrière, la composition relativement simple est conservée. Les grandes baies du sous-sol (cour anglaise) et du bel étage offrent des détails qualitatifs (menuiserie, vitraux). La seule modification volumétrique est la petite annexe (cuisine et sanitaire) ajoutée au-dessus de la travée plus étroite sur base d'un permis de 1952.



Vue de la façade arrière (extr. du dossier de demande)

L'intérieur, s'organisant de manière classique par trois pièces en enfilade, affiche une décoration riche et très soignée. Dès le vestibule d'entrée et le hall, les sols en marbre et en mosaïque, les lambris, les impostes et verres des portes et les plafonds moulurés démontrent le souci d'une décoration raffinée, puisant son inspiration dans divers courants artistiques. Les pièces du bel étage, à savoir l'enfilade salon - salle à manger - véranda (ou jardin d'hiver), sont décorées de cheminées, de lambris, de stucs, de colonnes sur socles en faux marbre dans un esprit plus Louis XVI ou néo-Renaissance flamande. Un remarquable plafond peint aux accents Art Nouveau surplombe la salle à manger. Certaines portes intérieures sont également ornées de vitraux Art Nouveau.

La cage d'escalier déploie une belle scénographie à l'entresol, dans un jeu de menuiseries sur deux niveaux et de vitraux. A l'étage, le salon avant témoigne toujours de cette attention décorative avec cheminée, murs lambrissés, plafond mouluré, et portes vitrées (verre biseauté et remarquable

quincaillerie) séparant le bow-window de la pièce avant. Les deux pièces suivantes, en enfilade, sont également décorées, bien que plus sobrement.

Au deuxième étage, des plafonds moulurés et des cheminées centrales agrémentent les espaces. Dans les combles, seule une porte au décor peint se démarque de la simplicité des lieux, mais elle a probablement été déplacée.

La demande, introduite par la Ville de Bruxelles, porte sur le classement comme monument des éléments suivants : la façade avant, le vestibule, le hall, la cage d'escalier, l'entresol, le bel étage, le 1er étage et la partie du sous-sol reprenant les châssis d'origine de la cour anglaise et, ce, pour leurs intérêts artistique, esthétique, historique et urbanistique.

AVIS

La CRMS émet avis favorable sur la demande de classement, estimant que la maison est exemplaire dans sa typologie et représentative des maisons bourgeoises du quartier. Elle répond aux intérêts esthétique et artistique par la grande qualité, le soin et la richesse accordés aux détails et son excellent état de conservation. D'un point de vue historique, elle est l'œuvre d'un architecte prolifique mais dont aucune réalisation n'est protégée en tant que monument. Elle est un témoin précieux de l'architecture éclectique d'inspiration Art Nouveau du début du 20^e siècle. Au niveau urbanistique, elle s'inscrit dans les enfilades urbaines particulièrement homogènes du quartier Tenbosch, dont une phase intensive de constructions entre 1901 et 1910.

En plus des éléments proposés au classement, l'Assemblée attire également l'attention sur la grande baie arrière du bel étage, qui semble offrir tout autant d'intérêt que celle du sous-sol et recommande aussi d'examiner si le jardin présente une qualité patrimoniale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : mherla@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; s Thielen@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be